

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - SUD ENGRAIS DISTRIBUTION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société SAS SUD ENGRAIS DISTRIBUTION (ci-après dénommée le « Vendeur » ou « notre société ») par ses clients (ci-après dénommé le « Client » ou « le / les Acheteur(s) »). En conséquence, toute commande passée au Vendeur implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation entière et sans réserve par le Client des dites Conditions Générales de Vente, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'article L441-1 du Code de commerce. Toutes conditions contraires et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété par le Client comme valant renonciation par le Vendeur à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites Conditions. Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera portée à la connaissance du Client et qu'elle prendra effet huit jours après sa diffusion.

1- COMMANDES

Il est procédé par une proposition commerciale qui précise : la nature des produits, la quantité, le prix, la durée de validité de l'offre, ainsi qu'à titre indicatif, une date prévisionnelle de fabrication et de mise à disposition.

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité, la marque, le type, les références des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement.

Les commandes ne sont définitives, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou employés Vendeurs, que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par notre société. Le défaut de contestation de l'Acheteur huit jours après réception de la confirmation de la commande vaudra, de sa part, acceptation de nos conditions générales de vente dès lors qu'elles lui ont été communiquées conformément aux usages de la profession. En cas de pénurie, le Vendeur répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du Vendeur.

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'Acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. La prise en compte de ces demandes ne sera définitive que lorsque que notre société l'aura confirmée par écrit. Si le Vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises.

2- PRIX ET CHARGES

Les produits sont fournis au prix en vigueur et établis sur base des tarifs de transports, droits de douane, taux de change des devises et autres charges en vigueur au moment de l'envoi de la confirmation de commande sans que l'Acheteur puisse se prévaloir des prix ou conditions en vigueur à la date de livraison ou à la date de livraison demandée par lui. Toute modification de telles charges incombe à l'Acheteur. Tout fret ou assurance supplémentaire résultant d'une surcharge pour quelque raison que ce soit est également à charge de l'Acheteur.

Les prix sont exprimés en euros en tenant compte, le cas échéant, de la TVA applicable au jour de la confirmation de la commande : tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services. Eu égard à la nature des produits, les prix sont fixés au jour de l'émission de la proposition commerciale et sont susceptibles de fluctuer.

3- PAIEMENT

Sauf convention contraire, tous les paiements s'entendent par LCR NON ACCEPTEE établie selon les techniques autorisées par la réglementation bancaire en vigueur. Seuls ceux effectués à l'ordre de notre Société sont libératoires. Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, de même que la constatation de faits susceptibles de mettre en péril le recouvrement de nos créances (protêts, saisies, poursuites exercées par des tiers, rejet de la signature par la Banque de France, décès, incapacité, etc.), de diminuer les garanties offertes par l'Acheteur ou d'augmenter gravement ses engagements (hypothèques, nantissement, cautionnement, etc.), rendront de plein droit exigibles, huit jours après mise en demeure, toutes factures non encore échues, sans préjudice, si notre Société y a convenance, d'annuler tous les délais de règlement antérieurement consentis, de suspendre toutes livraisons restant éventuellement à exécuter, ainsi que de résoudre de plein droit et sans nouvelle mise en demeure les commandes ou marchés non déjà réglés par l'Acheteur.

4- CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- a) **Délai de règlement** : Sauf stipulation contraire convenue entre les Parties, le délai de règlement est fixé à 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture. Le délai est précisé sur la confirmation de commande et la date d'échéance du paiement est mentionnée sur la facture.
- b) **Escompte pour règlement anticipé** : En cas de paiement dont l'antériorité par rapport à l'échéance excéderait 15 jours, un escompte dont le taux mensuel est mentionné sur la facture pourra être déduit. Cet escompte sera calculé entre la date d'encaissement et la date d'échéance.
- c) **Pénalités de retard** : De convention expresse et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, toute somme non payée par l'Acheteur à son échéance portera de plein droit des pénalités jusqu'à parfait paiement à un taux de 18 % l'an. Les éventuelles remises et ristournes hors factures ne seront acquises à l'Acheteur que dans la mesure où celui-ci sera à jour de ses règlements. Une Indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement pour chaque facture payée en retard.

5- ENLEVEMENT, TRANSPORT, LIVRAISON

- a) **Incoterms** : Sauf dérogation expresse dans la confirmation de commande ou dans les présentes conditions générales, il y a lieu de se référer à la version la plus récente en date des incoterms faisant foi pour déterminer le contenu et l'étendue des obligations respectives du Vendeur et de l'Acheteur.
- b) **Date de livraison** : Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du Vendeur. Si l'Acheteur précise une date de livraison, celle-ci n'est portée sur l'accusé de réception de commande qu'à titre purement indicatif afin que le Vendeur en tienne compte dans toute la mesure possible. Dans le cas d'une commande enlevée par l'Acheteur, l'enlèvement devra être réalisé sous trois jours ouvrés à partir de la date de mise à disposition communiquée par le Vendeur.
- c) **Dépassement du délai de livraison** : Les dépassements de délais de livraison ne peuvent, en aucun cas, ouvrir à l'Acheteur le droit à une annulation de la commande ou au paiement d'indemnités ou de pénalités de notre part. Si la situation ainsi créée se prolonge pendant 3 mois, chacune des parties aura la possibilité de résilier la vente sans indemnité.
- d) **Dépassement du délai d'enlèvement par l'Acheteur** : Si l'enlèvement de la commande par l'Acheteur n'est pas réalisé sous trois jours ouvrés après la date de mise à disposition par le Vendeur, le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais de stockage qui s'appliqueront selon la tarification spécifiée sur la commande.
- e) **Echantillon** : l'Acheteur peut demander un échantillon de la marchandise avant enlèvement ou livraison, les frais d'échantillonnage étant à sa charge.

6- RECLAMATIONS

- a) **Risques** : Dans tous les cas, la marchandise voyage aux risques et périls de l'Acheteur auquel il appartient de vérifier l'état, la quantité et la qualité des produits. En cas d'avaries ou de manquant, il incombe à l'Acheteur d'indiquer toute réserve à réception sur les documents de transport (lettre de voiture) et confirmera ces réserves au transporteur et au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves au transporteur et au Vendeur sera réputé conforme et accepté par l'Acheteur.
- b) Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication les rendant impropres à l'utilisation à laquelle ils sont destinés, pendant une durée de 3 mois à compter de la date de livraison. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au Vendeur sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. L'Acheteur ne pourra prétendre à une

quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (accidents lors de la manutention, exposition au soleil, au vent, à la pluie...), par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le Vendeur, par son usage anormal, pour son utilisation dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il est fabriqué, notamment dans des conditions non prescrites par le fabricant ou le Vendeur.

- c) Toute réclamation concernant le dosage et la conformité de la marchandise doit être formulée par écrit dans un délai de 15 jours suivant la réception. Nous ne garantissons pas les vices et non conformités qui n'auraient pas été notifiés dans les conditions susvisées. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Pour les produits vendus en conditionné, les poids et mesures au départ font foi des quantités livrées. Les tolérances quantitatives affectant la livraison seront de plus ou moins 1% calculés sur la base du nombre d'unités figurant dans la commande. La réclamation ne pourra être examinée que si l'échantillonnage a été fait selon le procédé légal rattaché à la classification de l'engrais concerné. L'instruction d'un litige sur la qualité d'un produit sera toujours précédée d'une analyse des échantillons par un laboratoire COFRAC accrédité pour l'analyse décrite dans le règlement ou la norme de mise en marché.
- d) En cas de litige pour réclamation, le paiement des factures ne pourra être différé. En cas de livraison reconnue défectueuse ou non conforme, notre responsabilité est strictement limitée à l'obligation de remplacer la marchandise à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques.
- e) Les réclamations portant sur un produit détourné de son usage et/ou ayant subi des adjonctions diverses du fait de l'utilisateur et changeant de ce fait ses caractéristiques initiales ne seront pas recevables, de même que celles résultant d'une utilisation erronée ou non conforme à la prudence et aux usages de la profession.

7- RETOURS

- a) Il est interdit de procéder au refus ou au retour de marchandises, sauf en cas de non-conformité de celles-ci ou de non-respect de la date de livraison.
- b) **Modalités** : Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et l'Acheteur. L'Acheteur dispose d'un délai raisonnable pour vérifier et, le cas échéant, contester la réalité du grief correspondant. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'Acheteur et ne donnerait pas lieu à dédommagement. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'Acheteur.
- c) Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour et doivent être dans l'état où le Vendeur les a livrées.
- d) **Conséquences** : Toute reprise acceptée par le Vendeur entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'Acheteur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour l'Acheteur des acomptes qu'il aura versés.

8- UTILISATION DES PRODUITS

A moins de dispositions contraires nettement spécifiées au moment de la commande, l'Acheteur prend l'engagement de réserver les marchandises livrées par notre société pour l'utilisation agricole. L'Acheteur s'engage personnellement à acquitter toutes taxes et pénalités qui pourraient résulter d'un emploi autre que celui auquel il s'oblige par la présente clause. Pour ceux de nos produits dont l'utilisation peut être réglementée, l'Acheteur doit s'informer de la législation en vigueur dans le lieu d'utilisation et s'y conformer strictement.

9- CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LES PRODUITS SONT VENDUS SOUS RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ EST SUBORDONNÉ AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR L'ACHETEUR, À L'ÉCHEANCE CONVENUE. L'ACHETEUR PRENDRA TOUTES DISPOSITIONS APPROPRIÉES POUR QUE LA MARCHANDISE RESTE PROPRIÉTÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ SOIT INDIVIDUALISABLE DANS SES STOCKS EN CAS DE REVENDICATION, LA MARCHANDISE EN POSSESSION DE L'ACHETEUR SERA PRÉSUMÉE CELLE NON ENCORE PAYÉE ; TOUS LES FRAIS RESULTANTS DE LA REVENDICATION SERONT À LA CHARGE DE L'ACHETEUR.

10- FORCE MAJEURE ET IMPREVISION

Les cas de force majeure, selon qu'ils constituent un obstacle temporaire ou définitif à l'exécution du contrat, suspendent ou éteignent de plein droit les

obligations du Vendeur relatives à ce contrat et dégagent la société de toutes responsabilités ou de tous dommages pouvant en résulter. Si, en raison d'un cas de force majeure créant un obstacle temporaire nos obligations demeurent suspendues pendant plus de trois mois, chaque partie a le droit de résoudre le contrat de plein droit par l'envoi d'une lettre recommandée adressée à l'autre partie. Sont considérés notamment comme cas de force majeure les grèves, lock-out, intempéries, catastrophes naturelles, guerres, pandémie, ou tout autre événement indépendant de la volonté de notre société qu'il soit prévisible ou non et entravant la production, les approvisionnements ou le transport de marchandises.

Si un changement de circonstance imprévisible lors de l'acceptation de la commande rend l'exécution de celle-ci excessivement onéreuse pour le Vendeur, celui-ci se réserve le droit de suspendre la commande ou d'en renégocier les conditions.

11- ASSURANCE

Le Vendeur atteste avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour toutes les activités et obligations découlant des présentes conditions générales de vente. Le Vendeur peut, sur demande du Client lui fournir une attestation de ses assureurs, énumérant les garanties souscrites.

12- CONTESTATIONS ET COMPÉTENCE

De convention expresse, toutes contestations, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, nées à l'occasion de l'exécution de nos ventes ou marchés seront soumises au droit français et portées devant les tribunaux compétents du ressort de TARASCON. Les conditions particulières de vente, de paiement et de livraison n'apportent aucune dérogation à cette convention.

13- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Acheteur s'interdit, sauf autorisation expresse et préalable du Vendeur, toute utilisation de ses droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle de quelque manière que ce soit.

14- DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'Acheteur est informé que le Vendeur, en tant que Responsable de traitement au sens du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), met en œuvre des traitements de données à caractère personnel recueillies auprès de l'Acheteur.

Ces traitements ont pour base juridique l'intérêt légitime poursuivi par le Vendeur, l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles, le respect d'obligations légales et réglementaires et le consentement de l'Acheteur, par l'acceptation des présentes CGV.

Ces données sont susceptibles d'être communiquées aux prestataires et sous-traitants du Vendeur. Elles ne sont pas transférées vers des États non-membres de l'Union européenne. Si tel devait être le cas, l'Acheteur en sera informé ainsi que des mesures prises pour protéger la sécurité des données.

Elles sont conservées par le Vendeur le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données des Vendeurs sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de la durée des garanties, sans préjudice des obligations de conservation (notamment pour la comptabilité) ou des délais de prescription.

Le Responsable de traitement est Caroline NADDEO. L'Acheteur dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition, de portabilité, et d'effacement des dites données. Le Vendeur peut exercer ces droits en écrivant par courriel à rgpd@sed-arles.com ou par courrier à SUD ENGRAIS DISTRIBUTION - 324 Rue Jean Antoine de Barras de la Penne, 13200 Arles, en joignant à sa demande une copie de sa pièce d'identité. L'Acheteur est informé que l'exercice de certains de ces droits peut avoir pour conséquence d'empêcher le Vendeur d'exécuter sa mission en totalité ou en partie. L'Acheteur est informé qu'il dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

15- NULLITÉ D'UNE CLAUSE

Les conditions générales sont divisibles.

La nullité éventuelle d'une de ces conditions n'affecte pas la validité des autres.

16- ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente prennent effet le 25 janvier 2025. Elles annulent et remplacent celles établies antérieurement à la date des présentes.